

VISIOCONFÉRENCES *Au cœur de la trauma*

HSCM – Salle G-4115

VISIOCONFÉRENCE*

PRÉSENTATION PDF**

Mercredi 9 novembre 2011, 16 h 15 à 17 h 15



Soazig Le Guillan, M.D.

Chirurgienne générale-traumatologue, HSCM

Prise en charge des traumatismes hépatiques sévères

Les traumatismes hépatiques sont encore de nos jours une cause importante de morbidité et de mortalité. Leur prise en charge a changé drastiquement dans les deux dernières décennies avec un changement de paradigme dans les indications chirurgicales. Il est maintenant accepté et jugé sécuritaire de traiter non chirurgicalement la majorité des traumatismes hépatiques, contondant ou pénétrant, même ceux de haut grade. Toutefois, l'algorithme de traitement et la surveillance de ces traumatismes et de leurs complications demeurent un défi de taille. La présentation fera un survol de l'épidémiologie des traumatismes hépatiques, suggérera un algorithme de prise en charge des traumatismes hépatiques sévères, révisera les indications d'angio-embolisation et d'interventions chirurgicales, analysera les données récentes du « damage control » hépatique et du traitement de leurs complications.

* Personne ressource pour visio : martin.legault.hsc@sss.gouv.qc.ca

** La présentation est disponible sur le site de Trauma Québec, le vendredi précédant la conférence.
<http://traumaquebec.com/Enseignement/Visioconference.html>

La Direction du Développement professionnel continu (DPC) de la faculté de médecine de l'Université de Montréal est pleinement Agréée par Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) et par le Collège des médecins du Québec (CMQ).

La Direction du DPC reconnaît, à la présente activité, 1 heure(s) créditée(s) de catégorie 1 pour les médecins omnipraticiens (médecin de famille) ou spécialistes présents. Pour les médecins spécialistes membres du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC), la Direction du DPC reconnaît 1 crédit de la section 1 par heure de participation pour un total de 1 crédit(s) pour l'activité globale conformément au programme du maintien du certificat du CRMCC.

Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation de 1heure(s). Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à leur participation.